



Province de Québec  
Municipalité régionale de comté du granit  
Municipalité de Saint-Romain

# AVIS PUBLIC

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ**

Par la soussignée, Nicole Chicoine, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, que le conseil de la municipalité à sa session du quinzième jour d'août 2022, a adopté le règlement intitulé :

**« RÈGLEMENT 2022-334 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS POUE ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ ET ACCORDANT DIVERS POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER »**

**Ce règlement est affiché sur le tableau d'affichage dans le hall de l'hôtel de ville et sur le site de la municipalité [www.st-romain.ca](http://www.st-romain.ca) où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à Saint-Romain, ce treizième jour de septembre 2022**

*Nicole Chicoine*

Directrice générale / secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (C.M. ART. 420)

Je, soussignée, Nicole Chicoine, secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits suivants désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la Municipalité, le 13 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour de septembre 2022.

*Nicole Chicoine*

Directrice générale / secrétaire-trésorière